

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION
 DE L'AXE TOULOUSE/LYON**

Deb_15-07-04

Séance du 7 juillet 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	3 dont 2 titulaires et 1 suppléante	3



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE RETRAIT DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 7 juillet, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département Lozère
2. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Syndicat mixte et ancien Président du Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER - Département Haute-Loire
4. Mme Alexandra CUSTODIO – Département Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de Communes Cœur de Lozère ayant donné pouvoir à Mme MUGNIER
3. M. Joseph FERRARA - Département Loire ayant donné pouvoir à Mme CUSTODIO

Étaient absents excusés :

1. M. Jean-Luc GAYSSOT – Conseil Régional Languedoc Roussillon
2. M. Fabrice VERDIER - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
3. M. André FABRE - Département Tarn
4. Mme Magali BESSAOÛ - Département Aveyron
5. Mme Graziella PIERENI - Département Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC - Département Ardèche
7. Mme Bernadette ROCHE - Département Ardèche
8. Mme Brigitte ROYER - Département Ardèche

9. Mme. Camille JULLIEN - Département Ardèche
10. Mme Sophie PANTEL - Département Lozère
11. M. Bruno DURAND - Département Lozère
12. Mme Corinne BRINGER - Département Haute-Loire
13. M. Michel DECOLIN - Département Haute-Loire
14. M Daniel TONSON - Département Haute-Loire
15. M. Christophe GUILLOTEAU - Département Rhône
16. M. Alain LAURENDON - Département Loire
17. M. Joseph FERRARA - Département Loire
18. M. Georges ZIEGLER - Département Loire
19. M. Sylvain DARDOUILLIER - Département Loire
20. M. Marc PETIT - Département Loire
21. M. Jean-Luc DA PASSANO - Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Communauté urbaine de Lyon
23. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de communes Cœur Lozère
24. Mme Régine BOURGADE - Communauté de communes Cœur Lozère
25. M. Francis GRASS - Ville de Toulouse
26. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL - Ville d'Albi
27. M. Jean-Michel BOUAT - Ville d'Albi

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. PEYRE – Payeur Départemental Lozère
3. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
4. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Département Lozère
5. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Département Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Demande de retrait du Département de la Haute-Garonne» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibérations des 16 janvier 2002 et 24 octobre 2008, le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé de mettre fin à son adhésion au Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse – Lyon.

Par délibération n°Deb_04-07-13 du 2 juillet 2004, les membres du Comité Syndical ont désapprouvé le retrait du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Par délibérations des 6 avril 2012 et 14 février 2014, le Syndicat Mixte a à nouveau émis un avis défavorable au retrait du département de la Haute Garonne, au nom de la solidarité vis à vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire

Par courrier du 8 juin 2015, le Conseil départemental de la Haute-Garonne demande de mettre fin à son adhésion au Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

En outre, pour rappel,

- les statuts du Syndicat Mixte, et notamment l'article n°2, stipulent que les membres du Syndicat peuvent se retirer avec le consentement du comité syndical et dans les conditions fixées par lui : « *La demande de retrait fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical, à la majorité absolue. En cas de consentement, le Président notifie la décision aux membres du syndicat Mixte. Ceux-ci soumettent, pour avis à leur assemblée délibérante la décision du Comité. En cas d'accord de la majorité qualifiée légale des membres du Syndicat Mixte, la demande de retrait est proposée au Préfet du département du siège du syndicat Mixte. La personne morale intéressée peut revenir sur sa demande de retrait tant que l'arrêté n'est pas pris par le Préfet du Département du siège du Syndicat Mixte. En cas d'acceptation, les dispositions des articles L 5721-6-2 et L 5721-6-3 sont applicables.* »

D'autre part, le règlement intérieur du syndicat Mixte stipule, dans l'article 1, que la majorité des deux tiers est requise pour le vote du budget ainsi que pour toute décision relative à des modifications statutaires dont la modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement, de durée du syndicat.

- lors du comité syndical du 23 février 2015, il a été décidé de ne pas demander, à titre exceptionnel, de participation à l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2015.

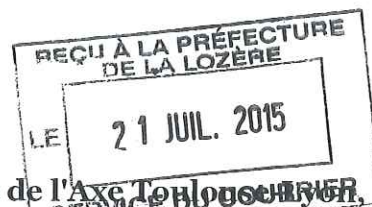
Je vous propose donc que le comité syndical émette un avis défavorable à cette demande de retrait, au nom de la solidarité vis à vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'AXE Toulouse-Lyon,
Vu la décision du n°2-2015 du 25 juin 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 25 juin 2015,

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical émet un avis défavorable au retrait du Département de la Haute-Garonne, au nom de la solidarité vis-à-vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.



Le Président
Laurent SUAU

AXE TOULOUSE-LYON
SUD MASSIF CENTRAL
SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDES et de PROMOTION
de l'AXE TOULOUSE-LYON

THE
MOUNTAIN
VIEW
SCHOOL
DISTRICT
OF
MOUNTAIN VIEW
COUNTY
ARIZONA